



REPUBLIQUE FRANÇAISE
PAYS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
PROVINCE NORD
COMMUNE DE VOOK (VOH)

**DELIBERATION N°48/2026 DU 07 SEPTEMBRE 2026 PORTANT ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU PLAN
EDUCATIF LOCAL.**

Le Conseil Municipal,

VU, la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU, la loi organique n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU, le Code des Communes applicable en Nouvelle-Calédonie,

VU, la délibération municipale n°13/2026 portant approbation du budget primitif 2026 du budget principal,

VU, l'avis favorable des commissions des finances du 03 et 04 septembre 2026,

Après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 35 000 FCFP est attribuée à l'association Festival du Film de Nouvelle-Calédonie.

Article 2 : Le versement de la subvention se fera en totalité dès le rendu exécutoire de la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Nord.

Le Maire : Joël BOATATE-KOLEKOLE. La secrétaire de séance : Brigitte DJOUATE.

